

"Je me souviens de la prélature personnelle"

L'Opus Dei fête aujourd'hui une date importante. Le 28 novembre 1982, elle obtenait son statut juridique définitif dans l'Eglise, celui de Prélature personnelle. Meri, membre de l'Opus Dei depuis 1954, se souvient de ce jour.

28 nov. 2011

Meri, vous étiez évidemment déjà de l'Opus Dei en 1982. Vous

souvenez vous de ce jour du 28 novembre où vous avez appris que l'Oeuvre obtenait son statut définitif dans l'Eglise ?

Ce fut une grande joie. J'habitais Paris à l'époque et nous avons fêté l'événement en famille, simplement, mais avec la conviction qu'il s'était passé quelque chose de grand !

Je sais seulement que ce ne fut pas une surprise; on s'y attendait depuis longtemps. Saint Josémaria nous avait demandé pendant des années et des années de prier à cette intention car la forme juridique qu'il avait dû accepter pour l'Oeuvre ne correspondait pas à ce qu'elle était en réalité. Personnellement je savais que j'avais la vocation à l'Opus Dei, que j'étais très heureuse et cela me suffisait. Je faisais confiance à l'Eglise.

Pourquoi cette nouvelle était-elle si importante ?

En fait, tout en vivant l'esprit de l'Opus Dei nous étions dans une situation inconfortable car notre statut juridique dans l'Eglise ne correspondait pas à ce que nous étions réellement, à savoir des personnes normales vivant au milieu du monde en essayant d'être des contemplatifs et de devenir des saints. Le 28 novembre, l'Opus Dei a reçu la forme juridique qui correspondait à ce que saint Josémaria avait pressenti le 2 octobre 1928.

Ce statut de prélature personnelle a-t-il changé votre vie ou votre vocation ?

Absolument pas, mais je me suis sentie libérée comme si j'avais été enchaînée et que subitement les chaînes étaient tombées me permettant ainsi de crier fort: je suis de l'Opus Dei; c'est une prélature personnelle, une petite partie de

l'Eglise. C'était très clair et je me demandais : pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps alors que c'était si simple?

Petit lexique, qu'est-ce qu'une prélatrice personnelle ?

Cette institution, relativement nouvelle dans l'Eglise (1928), avait besoin d'un cadre ecclésial adapté, permettant de soutenir les chrétiens courants dans leur recherche de la sainteté au milieu du monde.

Ce cadre, pressenti par le fondateur, saint Josemaria Escriva n'existait pas et le chemin fut long pour arriver, en **novembre 1982** , à la figure juridique de **prélatrice personnelle** .

Les prélatrices personnelles sont le fruit **des travaux du Concile Vatican II** . Ce sont des circonscriptions ecclésiastiques, à côté des diocèses, dont la souplesse permet d'adapter la diffusion du

message et de l'agir chrétien à notre monde.

Ces prélatures sont dites personnelles parce qu'elles regroupent des fidèles selon un critère qui n'est pas territorial (comme c'est le cas pour les diocèses) mais personnel (convention entre la personne et la prélature; comme c'est le cas pour l'Opus Dei). Analogues aux diocèses, elles sont gouvernées par un prélat nommé par le pape.

La prélature de l'Opus Dei comprend un prélat, des prêtres séculiers et des fidèles laïcs.

Le **prélat actuel** est Mgr **Xavier Echevarria** , nommé par le pape le 20 avril 1994 qui lui a également conféré l'ordination épiscopale en janvier 1995. Il demeure à Rome, au siège central de l'Opus Dei.

Grâce à ce cadre juridique parfaitement adapté, l'Opus Dei peut

aujourd'hui montrer ce qu'elle est,
expliquer son esprit et également
remplir sa mission que saint
Josemaria résumait ainsi :

***« Le seul but de l'Opus Dei est de
faire en sorte qu'il y ait, au milieu
du monde, des hommes et des
femmes de toutes races et
conditions sociales qui s'efforcent
d'aimer et de servir Dieu et leurs
semblables dans et par le travail
ordinaire . »***

.....

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-ch/article/je-me-
souviens-de-la-prelature-personnelle-2/](https://dev.opusdei.org/fr-ch/article/je-me-souviens-de-la-prelature-personnelle-2/)
(8 août 2025)